

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / M. LUCIEN LIMOUSIN****OBJET : Subvention en faveur du cluster Grand Marché de Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'économie et l'emploi et de Monsieur le Délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du redéploiement du MIN de Châteaurenard – Provence et la mise en œuvre du futur Grand Marché de Provence à horizon 2021-2022, les opérateurs des différents métiers de la filière ont créé une association au service des filières agricoles et agroalimentaires de Provence : le cluster Grand Marché de Provence.

Cette association loi 1901 regroupe 7 collèges, de l'amont à l'aval de la filière avec la production, le négoce, la distribution (incluant le commerce de détail), les industries agroalimentaires, la logistique, les services et les institutionnels. Actuellement, ses adhérents représentent plus de 800 emplois sur Terre de Provence et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires.

L'objectif principal de ce cluster est de structurer, animer et promouvoir les actions des opérateurs des filières agricole et agroalimentaire de Provence, tout en accompagnant le projet du Grand Marché de Provence en incarnant la vision du projet des opérateurs économiques.

Il leur permet ainsi de se regrouper pour mutualiser les moyens, en vue de bénéficier d'une meilleure représentation sur le plan régional, national et international en termes commerciaux, de communication, et de promotion.

Concrètement, les actions du cluster s'articulent autour des axes suivants :

- Appui à l'organisation d'actions diverses pour les membres (rendez-vous, invitations, comptes rendus de réunions, réservations d'espace pour les salons, gestion des prestataires, diffusion de la newsletter, la gestion du compte bancaire, comptabilité, courriers, etc....) ;
- Animation des groupes de travail avec une équipe d'experts techniques ou juridiques, spécialistes des filières agricole et agroalimentaire sur les thèmes suivants : mise en marché *via* des outils numériques, structuration de la filière bio, marketing territorial et stratégie de la marque, infrastructures et dessertes nécessaires,...
- Promotion du cluster et du futur Grand Marché de Provence pour recruter de nouveaux adhérents (programme d'adhésion, logiciel CRM, site web, newsletter mensuelle et mailing) ;

- Organisation de salons en France et à l'étranger pour la promotion des opérateurs de la filière, la prospection de clients, la visibilité des adhérents du cluster, la conquête de nouveaux marchés.

Au regard de l'engagement fort du Département en faveur de la restructuration du MIN et, plus largement, compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie départementale, ce projet présente un intérêt indéniable pour le territoire, en termes de création d'emplois et de structuration et dynamisation des filières agricole et agroalimentaire provençales.

Parallèlement, il rejoint de nombreuses priorités de notre collectivité :

- L'approvisionnement RHF/RHD des établissements publics pour lequel le Département est compétent (collèges, maison de retraites, ...)
- Les réflexions menées par ce dernier dans le cadre de la promotion de l'outil d'achats publics auprès des agriculteurs AGRIOLOCAL 13 ;
- Les programmes des futurs pôles logistiques et transformation de produits bio et locaux ;
- La valorisation des filières agricole et agroalimentaire du territoire sur les salons et manifestations en France et à l'étranger ;
- La mise en valeur du terroir provençal, de nos produits et de notre art culinaire, avec la mobilisation des adhérents du cluster dans le cadre de l'opération « Goût de France, Goût de Provence » inscrit au programme de l'Année de la gastronomie en Provence 2019.

Le cluster Grand Marché de Provence sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 60 000 € à parité avec la Région, tandis que l'Etat est sollicité quant à lui à hauteur de 100 000 €

Au regard de ces éléments, il est proposé d'accorder au cluster Grand Marché de Provence une subvention de fonctionnement de 60 000 € au titre de deux délégations, économie et emploi (42 000 €) et agriculture (18 000 €).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL